



AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ

ÉNONCÉ DES EXIGENCES

Lignes directrices et stratégiques
Direction pôle Enfance-Jeunesse



Système national de gestion de projet

ALSH Ambert : changement de locaux et opportunités

Phase de définition

But du document

L'énoncé des exigences est une proposition à une autorité, qui définit un problème opérationnel ou une possibilité et une approbation en vue de réaliser les activités de l'étape d'identification du projet. L'objectif de cette étape est de produire une analyse de rentabilisation et un arrêté de projet qui permettront d'évaluer si le projet peut passer à l'étape de réalisation à la suite de l'obtention de l'approbation préliminaire de projet.

Acteurs du projet :

ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement) du pôle Enfance-Jeunesse

Préparation :

- Louis-Jean GOUTTEFANGEAS, directeur du pôle Enfance-Jeunesse
- Laurie LABOISSE, responsable de service ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement)
- Julie ALVES, directrice ALSH Ambert

Sur proposition de Stéphanie ALLEGRE-CARTIER, vice-présidente en charge de l'enfance-jeunesse, l'énoncé est soumis à approbation en Bureau d'Ambert Livradois-Forez du 12/02/2021, présidé par Daniel FORESTIER

Table des matières

1	OBJECTIFS	1
2	CONTEXTE	1
3	DÉFINITION DU PROBLÈME & DES POSSIBILITÉS	3
4	RISQUES LIÉS À LA NON-RÉALISATION DU PROJET	4
5	CONSULTATION & POUVOIR D'APPROBATION	5
6	FINANCEMENT	6

1 OBJECTIFS

Le présent énoncé des exigences vise à demander l'approbation du Bureau de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez (ALF) pour permettre le changement de locaux pour l'ALSH Ambert et augmenter la capacité de cette structure d'accueil de mineurs correspondant aux enfants présents sur la ville centre.

Il sera également important d'envisager cette solution comme temporaire dans l'attente d'envisager une solution plus pérenne et plus satisfaisante pour cet ALSH en lien avec le devenir du bâtiment « Côte du Pont » notamment.

2 CONTEXTE

Depuis son transfert en septembre 2019, ALF est gestionnaire de l'ALSH Ambert dont l'activité se déroule dans les locaux de l'école maternelle « Les Copains ». Ces locaux sont utilisés en accord avec la Vile d'Ambert suivant les termes de la convention signées par les deux parties.

L'utilisation de ces locaux est satisfaisante mais contraint ALF à sous dimensionner le nombre d'enfants accueillis. Actuellement l'agrément est de 34 enfants maxi les mercredis et 36 enfants pendant les vacances scolaires.

Les effectifs des écoles présentes à Ambert (1 école maternelle – 1 école primaire – 1 école privée) permettent de penser que cette jauge est largement sous-dimensionnée et que les familles sont contraintes à chercher d'autres mode de garde.

- 307 élèves à l'école élémentaire Henri Pourrat,
- 173 élèves à l'école maternelle les copains
- 123 pour le groupe scolaire Saint-Joseph

<p>Au total 603 enfants viennent à l'école à Ambert pour 36 places en accueil collectif le mercredi et pendant les vacances.</p>
--

Cela a aussi un impact sur la fréquentation des autres ALSH (Arlanc et Marat notamment) qui voient la présence de familles habitant autour d'Ambert.

Actuellement une liste d'attente permet de gérer le flux de demandes d'inscription. La directrice n'est pas en capacité de répondre favorablement à l'ensemble des demandes et des refus d'accueil sont prononcés.

Le force d'ALF avec 6 ALSH permet de répartir les demandes à Arlanc et Marat, mais ce n'est pas une réponse satisfaisante pour les familles dont les habitudes de déplacements ne correspondent pas aux lieux proposés. De plus ces structures sont saturées (locaux trop petits partagés avec les multi-accueils également complets).

Par ailleurs, la capacité d'accueil maximale est parfois aussi atteinte sur ces deux sites et la question des locaux sous dimensionnés est également désormais présente à Arlanc. Le site d'Arlanc fonctionne durant les vacances scolaires avec l'utilisation de la salle communale multi-activités située à proximité afin d'accueillir les demandes (plus de 40 enfants accueillis).

Fréquentations en ALSH

	ALSH AMBERT	ALSH ARLANC	ALSH CUNLHAT	ALSH EGLISOLLES	ALSH MARAT	ALSH ST GLH
<u>CAPACITES D'ACCUEIL</u>						
MERCREDIS	34	40	30	66 (45 en 2018)	40	30
VACANCES	36	78 (2 salles)	30	66 (45 en 2018)	40	30
<u>FREQUENTATIONS 2019 (Nb d'enfants différents accueillis)</u>						
MERCREDIS		55	32	44	56	29
VACANCES		105	48	156	123	60
ACTIV'ADOS		14	9	14	8	47
<u>FREQUENTATIONS 2020 (Nb d'enfants différents accueillis)</u>						
MERCREDIS	68	62	38	32	53	29
VACANCES	112	115	53	121	53	56
ACTIV'ADOS	19	8	11	24	27	38
TOTAL	199	185	102	177	133	123
<u>Attention année 2020</u> : fermeture de Mars à Mai (Confinement n°1)						

Attention pour ALSH Ambert et effet COVID :

- 2019 : fonctionnement de septembre à décembre non représentatif
- 2020 : fonctionnement non représentatif d'une année complète car fermeture COVID de mars à mai 2020 (accueil seulement des enfants des personnels de gestion de crise – pas de recette sur cette période)

L'ALSH AMBERT reste la structure la plus dynamique sur le nombre d'enfants différents qui fréquentent le service avec pourtant un agrément relativement faible.

3 DÉFINITION DU PROBLÈME & DES POSSIBILITÉS

- Locaux actuels sous dimensionnés

Actuellement, l'ALSH Ambert est donc en fonctionnement maximal et toutes les demandes ne sont pas honorées.

Actuellement 5 familles tournent sur liste d'attente pour les mercredis. Sur les vacances scolaires, toutes les demandes sont pourvues, en raison de la situation COVID qui permet aux parents dont l'activité n'a pas repris de garder leurs enfants à domicile.

Les locaux de l'école maternelle « Les Copains » mis à disposition par la commune sont petits et parfois inadaptés aux plus grands (1 toilette pour l'ensemble des grands). Le nombre de salles oblige également les agents à des réaménagements permanents avec une contrainte logistique forte. Le temps de repas est également source de nombreuses contraintes pour l'équipe. L'espace extérieur est restreint et l'utilisation du jardin public ne permet pas une utilisation privative pour des activités.

- Une nouvelle proposition temporaire

Après concertation et échanges avec les services de la commune et également avec le directeur de l'école Henri POURRAT, une proposition d'utilisation d'une partie des locaux scolaires pourrait permettre d'accueillir plus d'enfants.

Ces locaux ont déjà été utilisés pour l'ALSH en gestion communale et sont adaptés aux petits (moins de 6 ans) et aux grands.

Cependant de nombreuses contraintes techniques sont à lever pour s'assurer de la bonne utilisation et du partage des salles.

En effet, les services municipaux effectuent des entretiens réguliers (en extérieurs et en intérieur) et nécessitent une forte coordination des équipes municipales et intercommunales.

Une fois cette coordination mise en route, l'utilisation des locaux permettra un service aux familles conforté pour répondre à plus de demandes. **Un agrément proposé à 48 enfants les mercredis (+33%) serait pour l'instant suffisant. Pour les vacances scolaires cet agrément pourrait être porté à 60 enfants (+66%).** Les locaux de l'école primaire sont suffisamment vastes pour proposer une jauge maximale qui, si besoin, pourrait être encore augmentée

De plus la présence d'un espace de restauration (réfectoire) spécifique permet déjà de séparer les salles d'activités. De nombreuses salles pourraient être utilisées pour séparer les enfants par tranches d'âge et les espaces extérieurs sont utilisables et permettent également l'organisation d'activités séparés suivant les âges.

Du matériel pourra être stocké sur place : soit dans la salle motricité, soit dans des locaux dédiés au rangement, ce qui permettra de réduire le matériel stocké dans le bureau des agents, mais la mise en place des salles et les contraintes d'entretien resteront fortes.

Avec un agrément plus important l'équipe d'animation de l'ALSH AMBERT sera à conforter pour répondre aux exigences réglementaires d'encadrement.

- **Un avenir plus serein et une évolution nécessaire**

Contraindre l'ALSH AMBERT à n'utiliser que des locaux scolaires ne peut être qu'une solution temporaire et il faut voir plus loin. Afin de proposer aux familles des conditions d'accueil permettant un meilleur épanouissement des enfants et une intégration des objectifs pédagogiques du projet éducatif, la recherche de locaux propres aux activités proposées doit rester un objectif prioritaire.

En effet, tous les autres accueils de loisirs bénéficient de structures adaptées aux enfants et situées soit dans des bâtiments ALF récents, soit dans des locaux spécifiques communaux (St Germain L'Herm).

Cette recherche de locaux sur Ambert (neufs ou à réhabiliter) doit rester une priorité sur ce mandat afin de faire évoluer durablement cette option temporaire liée à l'école Henri POURRAT.

Le site « **côte du Pont** » reste une possibilité car c'est un lieu connu et identifié par la population avec une vocation historique tournée vers la jeunesse. Néanmoins la réflexion sur ce lieu doit également être menée par les besoins de la collectivité pour l'ensemble des autres services.

Le **projet de territoire** met en avant la fiche L15 sur ce sujet.

4 RISQUES LIÉS À LA NON-RÉALISATION DU PROJET

Pas de réponse apportée aux familles issues du bassin ambertois qui restent sur liste d'attente

Pas d'augmentation significative des places d'accueil sur la ville-centre

Activité professionnelle des parents remise en cause si aucun mode de garde n'est trouvé

*Contradiction avec le **projet de territoire** annoncé : fiche L15*

Mauvais message envoyé aux nouveaux arrivants dans et autour de la ville centre

Perte de dynamique de fréquentation des structures ALSH

Sureffectif constaté à Arlanc notamment et à Marat : ces structures sont déjà saturées

5 CONSULTATION & POUVOIR D'APPROBATION

Référencement des salles disponibles à l'utilisation fait avec le Directeur de l'école et en accord avec la municipalité

Estimation des contraintes d'interventions des agents de la commune les mercredis et pendant les vacances : ***il y aura de nombreuses contraintes*** mais la coordination et la communication permettra à tout le monde de travailler dans de bonnes conditions :

- Entretien des espaces extérieurs par le service technique, balayage des cours (nuisances sonores), portail ouvert (sécurité des enfants et des agents)
- Mise en place des salles (mobilier à déplacer) et remise en état avant reprise scolaire par les services Mairie
- Entretien des locaux par ALF avec un agent spécifique, des interventions extérieures peuvent compléter cette partie notamment pour la partie espace restauration et réfectoire

Constitution de l'équipe d'animation nécessaire pour accueillir l'agrément souhaité :

- 1 directeur à temps complet diplômé BPJEPS LTP ou BAFD
- 1 directeur adjoint à temps complet diplômé BPJEPS LTP ou BAFD
- 2 animateurs permanents diplômés BAFA minimum à temps complet (28h/35)
- 1 agent technique entretien et préparation repas (21.5h/35)

Ces 4 postes permanents en animation sont nécessaires pour la gestion du groupe les mercredis en périscolaire (encadrement réglementaire).

En vacances, l'équipe est complétée par le recrutement d'animateurs saisonniers.

Impacts RH :

1 recrutement est donc nécessaire pour former cette équipe

Augmentation du temps de travail à temps complet sur le poste de direction

Recrutement du personnel technique

Externalisation d'une partie de l'entretien des locaux

6 FINANCEMENT

La CAF est le principal partenaire financeur des collectivités pour leurs projets jeunesse. Le mode de financement est basé sur le nombre d'heures déclarées sur un **montant forfaitaire de 0.549 € / heure déclarée**. Ce montant est actuellement doublé pour les heures des mercredis déclarées en « plan mercredi » en plus des heures de référence de l'année 2018 et liées au PEDT existant

Ce montant versé par la prestation de service ordinaire s'ajoute aux **montants figés des actions répertoriées au contrat enfance jeunesse (CEJ)**. Nous ne connaissons pas actuellement les montants pris en compte pour les actions jeunesse au titre de la **nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) qui prendra la suite du CEJ à compter du 01/01/2022**, mais les actions nouvelles en faveur de la jeunesse ne seront pas prioritaires. S'agissant de la masse salariale des ALSH, il n'y a pas d'aide spécifique sur une création de poste. La collectivité assume les moyens nécessaires pour l'encadrement des enfants qui découle de l'agrément demandé. **Seule l'activité réelle est valorisée.**

Coût de fonctionnement du service proposé

<u>Fonctionnement Dépenses</u>	<u>Besoins 2021</u>	<u>Année 2020</u>
		! COVID !
CH 011 – Charges à caractère général	75 180 €	18 944 €
dont :		
Activités et prestataires	10 000 €	5 000 €
Transports collectifs	6 000 €	1 150 €
Repas (hôpital)	36 300 €	11 109 €
Logiciel (maintenance)	500 €	500 €
Fournitures et Frais de fonctionnement	15 000 €	1 169 €
Entretien externalisé des locaux	7 000 €	-
CH 012 – Charges de personnel	131 737 €	113 404 €
TOTAL	206 917 €	132 348 € (prévus 144 836 €)
<u>Fonctionnement Recettes</u>		
70 – Participations familles	32 000 €	20 194 €
74 – Subventions CAF (PSO + CEJ)	45 000 €	32 584 €
79 – Transfert de charges	26 662 €	26 662 €
(évalué par CLECT en 2019)		
TOTAL	103 662 €	79 440 €
Reste à charge ALF	103 255 €	52 908 €

Ces chiffres ne sont pas actuellement prévus au BP 2021.